

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 3 février deux mille vingt à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Pascal Bernier, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent : M. Alexandre Duval, conseiller no 2

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire
Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-02-14

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

- 9.3 Cours d'eau décharge des 15 du haut du 3e rang, branche 1*
- 10.2 Fonds de développement rural (journal communautaire)*
- 11.6 Formation changement climatique*
- 11.7 Rencontre de travail OBV Yamaska*
- 12.1 Travaux communautaires*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-02-15

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

19H40: ARRIVÉE DE MONSIEUR ROGER COUTURE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de janvier 2020 se chiffrent à 21 376,33\$
- Les factures payées durant le mois de janvier 2020 se chiffrent à 158,01\$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

20-02-16

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2020 au montant de 72 718,57 \$.

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE-PROJET DE LOI N°48

20-02-17

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Karyne Messier Lambert

3443

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

APPUYÉE PAR monsieur Gilles Bernier

QUE la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au ministre régional, M. François Legault, aux députés Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral Saint-Hyacinthe-Bagot, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

5.4 SUBVENTION POUR NOUVEAU-NÉ

20-02-18

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser, dans le cadre de la politique de la famille, une subvention pour nouveaux nés à madame Véronique Dufresne d'un montant de 100\$ pour la naissance de Charlotte Chamberland.

5.5 DEMANDE DE RENCONTRE AVEC MONSIEUR JEAN-BERNARD ÉMOND

Une rencontre avec monsieur Jean-Bernard Émond sera organisée afin de discuter des enjeux politiques dans la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.6 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE-PROCLAMATION

20-02-19

CONSIDÉRANT que le taux de diplomation ou de qualification après sept ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 77 % chez les filles et 64,9 % chez les garçons;

CONSIDÉRANT que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2017, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 26,8 %;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la MRC lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 17 au 21 février 2020, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 7 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pascal Bernier
APPUYÉ PAR monsieur Gilles Bernier
ET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

DE DÉCLARER les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire sur notre territoire; et

D'APPUYER la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

5.7 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES ÉGOUTS ET MONTANT APPLICABLE SUR LE SOLDE

20-02-20

Attendu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a entièrement réalisé l'objet du règlement n°12-385 (numéro de référence: 54125) à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 2 196 000\$ (2 451 000\$-255 000\$);

Attendu que le financement de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 255 000\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement n°12-385 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent,
Proposé par madame Karyne Messier Lambert
Appuyée par monsieur Gilles Bernier
Et résolu unanimement

Que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n°12-385 soit réduit de 2 451 000\$ à 2 196 000\$ (en avril 2015) ou de 2 010 000\$ à 1 755 000\$ (en avril 2020);

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

5.8 DEMANDE D'ÉVALUATION BÂTIMENTS MUNICIPAUX

20-02-21

Considérant que la dernière évaluation des bâtiments municipaux date de sept ans;

Considérant que l'évaluation est nécessaire à l'approbation d'un crédit sur la prime bâtiment/contenus des bâtiments municipaux;

Considérant que la dernière évaluation a été faite par Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. évaluateurs agréés;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est approuvé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat à Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés Inc. évaluateurs agréés.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 PLAQUETTES CIVIQUES-SOUMISSION

Le conseil ne donne pas suite.

6.2 ENTENTE RELATIVE À LA SÉCURITÉ CIVILE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

20-02-22

Attendu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et la municipalité de Saint-Aimé désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente mutuelle relative en matière de sécurité civile;

Attendu que la présente entente est de permettre à chaque organisme participant d'offrir ou de recevoir une aide en matière de sécurité civile, pour chacune des étapes du processus de gestion des risques et des sinistres, à ou de tout organisme participant, aux conditions prévues à la présente entente;

Attendu qu'une copie du projet d'entente a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence,
Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers;
Appuyée par madame Karyne Messier Lambert;
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la présente résolution adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

Article 1

Le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu autorises la conclusion d'une entente relative à l'entraide mutuelle en matière de sécurité civile avec la municipalité de Saint-Aimé. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici long reproduite.

Article 2

M. Robert Beauchamp, maire et madame Julie Hébert, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

6.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE 2020-MODIFICATION

20-02-23

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a montré son intérêt a adhéré à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie 2020 par la résolution #19-07-119;

Considérant que la Ville de Saint-Pie ne désire plus faire partie de la nouvelle entente de prévention incendie (Partie 9);

Considérant que cela occasionne la modification des quotes-parts, soit une quote-part de 5 705\$ plutôt que 5 210\$, dont un surplus à payer de 495\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la modification de l'entente

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

intermunicipale en matière de prévention incendie 2020 occasionnant une augmentation de la quote-part de 495\$.

6.4 CUMULATIF DES VISITES DE PRÉVENTION 2018

La directrice générale dépose le tableau cumulatif des visites de prévention 2018 qui ont été effectuées en 2019 avec le Service de prévention de la Ville de Saint-Ours, conformément à l'entente.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 PNEUS TRACTEUR

20-02-24

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder à l'achat de pneus neufs pour le tracteur Kubota chez Garage Gaston Chartier & Fils Inc.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018

Le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018 a été déposé le 26 août 2019 et approuvé le 17 janvier 2020. Certaines obligations seront à effectuer pour se conformer à l'année 2021.

8.2 OFFRE DE SERVICE-MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS EN 2020

20-02-25

Considérant l'offre de service obtenue le 20 janvier 2020 concernant la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés par Écho-Tech h2o inc.;

Considérant l'obligation de faire mesurer nos boues pour 2020 pour évaluer l'état de nos étangs selon le rapport des mesures des boues obtenu en 2019;

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service pour mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés de Écho-Tech h2o inc. au coût de 1 055\$ avant taxes incluant une réduction de 15% puisque l'offre a été acceptée avant le 15 avril 2020.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2020. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Deux (2) permis a été émis. Un (1) permis de démolition et un (1) permis de rénovation pour un montant total des travaux estimés à 75 000\$.

9.2 DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE-ZONE CH-102

20-02-26

Considérant la réception d'une demande pour la conception d'un quatrième logement à l'intérieur d'un bâtiment;

Considérant que le plan de zonage Zone CH-102 est limité à trois logements;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le changement de 3 logements à 6 logements dans la zone CH-102, en autant que cela respecte le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains.

Il est également résolu de donner le mandat pour la modification du plan de zonage à monsieur Samuel Grenier.

9.3 COURS D'EAU DÉCHARGE DES 15 DU HAUT DU 3E RANG, BRANCHE 1

Monsieur le maire informe des travaux prochains dans le cours d'eau décharge des 15 du haut du 3e rang, branche 1.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Aucune réunion n'a eu lieu en janvier. La fête hivernale aura lieu samedi le 8 février. Un grand ménage aura lieu dans le local du Comité des loisirs au garage.

10.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL (JOURNAL COMMUNAUTAIRE)

Monsieur le maire propose un projet et approchera les personnes concernées et intéressées.

11. POINT D'INFORMATION :

11.1 Dépôt des sujets urgents à conclure en 2020

20H55 : DÉPART DE MADAME KARYNE MESSIER LAMBERT

11.2 Projet universitaire environnement

11.3 Mise-à-jour assurance "La Municipale" Chapdelaine Assurance

11.4 Communiqué RIAM

11.5 Crise du recyclage-Centre de tri drummondvillois

11.6 Formation changement climatique

11.7 Rencontre de travail OBV Yamaska

12. SUJET DIVERS

12.1 TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

Le conseil ne donne pas suite.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

20-02-27

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 22h10.

Maire

Directrice générale